



## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

## Le Président de la communauté de communes de Lacq :

**Vu** la délibération du 24 janvier 2011 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

**Vu** l'arrêté du Président en date du 9 février 2011 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu le Code des marchés publics et en particulier ses articles 26 et 28,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 23 mai 2013 et publié au BOAMP, sur le site internet de la collectivité et sur le profil acheteur <a href="https://www.eadministration64.fr">www.eadministration64.fr</a>; pour la PA 2013.04 : Fourniture et livraison de machines d'usage général pour les services de la communauté de communes de Lacq

**Considérant** les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 2 juillet 2013

.../ ...

## DECIDE

**Article 1**: Le marché PA 2013.04 : Fourniture et livraison de machines d'usage général pour les services de la communauté de communes de Lacq (64150) est attribué à :

N° et intitulé du LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1 - Fourniture et livraison d'une station de diagnostic automobile multimarque VL et VUL et prestations complémentaires associées	AEPL ZI Rue d'Artouste BP 34 64121 SERRES CASTET	12 990.00 €
2 - Fourniture et livraison d'un nettoyeur haute pression a eau chaude	BERNARD PAGES ZI - BP 20214 64147 LONS	5 424.69 €

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

<u>Article 3</u>: Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 2 juillet 2013

Le Président, Par délégation, COMMUNES Le vice-président,

Pierre DOMBLIDES